

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'église. Titulaires d'églises paroissiales. — II Le Congrès sacerdotal à Montréal (2ème article). — III La station quadragésimale à la cathédrale. IV Prière des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 23 février

On annonce :

La fête de saint Mathias (demain);

L'ouverture des exercices du mois (1) de mars (s'il n'est déjà commencé).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 23 février

Messe du IIIe dim. du Carême, **semi-double** (privil. contre tout office de 2e cl.); mém. de S. Pierre Damien, (sans 3e or.); préf. du Carême. — I vêpres de S. Mathias, **double de 2e cl.**; mém. du dim. et de Ss. Pierre Damien.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 2 mars

Comme le dim. de la Passion est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brév., titre X, n. 1), on ne peut chanter en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI; Décret génér. du 2 déc. 1896, n. 3754, III). Par conséquent, on anticipe au 2 mars les solennités de titulaires qui tombent entre le 2 et le 9.

(1) Indulgences : 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph ; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant *confession, communion* et *prière* aux intentions du Souverain-Pontife. On peut aussi commencer ces exercices en février, (le 16), pour les terminer la veille de la fête de saint Joseph (le 18 mars). Le temps de la Passion pendant lequel la statue de ce saint est couverte n'empêche pas de lui rendre les mêmes hommages.